



Intervention parlementaire

N° de l'intervention : 169-2023
Type d'intervention : Interpellation
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2023.RRGR.235

Déposée le : 25.08.2023

Motion de groupe : Non
Motion de commission : Non
Déposée par : Sancar (Bern, Les Verts) (porte-parole)
Ruch (Bern, Les Verts)
Cosignataires : 0

Urgence demandée : Non
Urgence accordée :

N° d'ACE : du
Direction : Direction des finances
Classification : -

L'évolution entre super-riches et pauvres va dans le mauvais sens

Dans le canton de Berne, la proportion de super-riches et de pauvres évolue dans la mauvaise direction. Il ne serait pas exagéré de parler d'une situation alarmante. Alors que le nombre de personnes très riches et leur fortune augmentent, les personnes touchées par la pauvreté sont elles aussi de plus en plus nombreuses. Préjudiciable à la collectivité, cette évolution erronée est considérée inacceptable aussi bien par les spécialistes que par une grande partie de la population.

Selon le journal *Der Bund*, le nombre de personnes très riches dans le canton de Berne a triplé au cours de ces 30 dernières années, pour atteindre 1605 en 2021. Le patrimoine de ces personnes croît à une vitesse effrénée ; même en 2022, année maigre pour les actions, les fortunes en question ont connu une croissance moyenne de 4 %.

Le même canton de Berne compte quelque 100 000 personnes touchées par la pauvreté, soit 10 % de la population. Cette proportion est effrayante ; il semble que beaucoup de choses ne tournent pas rond. D'un côté, on encourage l'accumulation de richesses auprès d'un petit nombre de personnes à l'aide de l'imposition forfaitaire et de modifications de l'imposition des successions, alors que de l'autre côté, les mesures prises pour lutter contre la pauvreté ne sont pas suffisamment efficaces.

Le gouvernement lance des plaidoyers à répétition pour des baisses d'impôts en faveur des personnes fortunées dans le but d'accroître leur nombre et d'augmenter ainsi les recettes fiscales. Selon le Conseil-exécutif, ce mécanisme permettrait d'améliorer la situation financière du canton de Berne, ce qui profiterait en définitive à tout le monde. En réalité, c'est le contraire qui se produit : la richesse se concentre entre les mains d'une petite minorité, alors que les personnes touchées par la pauvreté n'en voient guère la couleur. Cette tendance est malsaine pour la cohésion sociale. Des adaptations sont nécessaires afin de sortir les personnes touchées par la pauvreté de leur situation difficile. Il faut donc mieux répartir les richesses et lutter

par des mesures efficaces (aide sociale, soutien financier aux familles, réduction des primes d'assurance-maladie, adaptations du marché du travail, etc.) contre la pauvreté dans notre pays prospère.

Le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Quel est selon le Conseil-exécutif la raison principale de la croissance frénétique du nombre de personnes très riches dans le canton de Berne ?
2. Quelle est la répartition géographique des super-riches et quelles sont les régions où se concentrent ces personnes ?
3. Que souhaite entreprendre le Conseil-exécutif pour contrer la répartition extrêmement inégale de la fortune dans le canton de Berne ?
4. Que souhaite entreprendre le Conseil-exécutif pour améliorer la situation financière des personnes touchées par la pauvreté dans le canton de Berne ? Le canton de Berne prévoit-il des mesures pour réagir aux augmentations répétées des primes d'assurance maladie et aux loyers élevés ?
5. Le Conseil-exécutif est-il prêt à revoir sa politique en matière d'imposition forfaitaire et donc à imposer plus fortement les super-riches ?
6. Quel serait l'effet d'une abolition de l'imposition forfaitaire sur la substance fiscale ?
7. Quels sont les moyens envisageables selon le Conseil-exécutif pour une plus forte imposition des grandes fortunes ?

Destinataire
– Grand Conseil